



Coincé entre l'opacité et la boulimie vorace de ses plus proches collaborateurs, le premier ministre Joseph Dion Ngute réputé très « docile » les laisse se sucrer dans le gré à gré, ne parvient pas à arbitrer ni décider de l'attribution d'un marché d'entretien de 21 stations fixes de pesage routier.

Les services du premier ministre sont plombés et englués dans un véritable scandale de concussion et de concubinage d'affaires avec quelques copains coquins. La pomme de discorde, objet du délire et l'imposture a trait au démarrage des travaux d'entretien de 21 stations fixes de pesage routier. Le dossier joue des prolongations et l'école buissonnière dans les tiroirs des services du premier ministre Joseph Dion Ngute. La primature n'est pas la présidence de la République (véritable ministère des marchés publics); il est difficile de comprendre cette volonté absolue de vouloir diligenter, imposer les procédures, orienter le choix exclusif de la désignation et l'attribution desdits marchés, le casting des entreprises et le comptage des agréments.

Tout se passe comme si le Sg/Pm, Séraphin Magloire Fouda essaie de mettre en déroute le premier ministre, de transformer le ministère délégué à la présidence de la République chargé des marchés publics (Minmap) en une caisse de résonance et d'enregistrement. Selon des sources, il y a longtemps que le Minmap a bouclé le processus d'attribution et les arbitrages en contestation dont il a été saisi par certaines entreprises. Depuis lors le

secrétariat général du Pm bloque le processus en complicité avec l'administrateur du Fonds routier qui verse dans la surenchère en demandant l'annulation.

Complaisance

Aux sources et à l'origine du marché querellé, il s'agit de l'entretien, la gestion technique et la maintenance de 21 stations fixes de pesage routier. À la genèse le 11 mai 2020, le ministère des travaux publics, maître de l'ouvrage faisait état d'une procédure d'urgence. Rendu au mois de juin 2021, soit un an après aucun coup de pioche n'a retenti. C'est à se demander si les soucis évoqués par le ministre Emmanuel Nganou Djoumessi, pour l'entretien, la gestion et la maintenance de 21 stations fixes de pesage routier étaient un jeu, une complaisance. Et pourtant les procédures en matière de passation des marchés publics et les textes de loi régissant le code des marchés publics ont été respectés. Sur les 12 entreprises candidates au départ, le marché a été découpé en cinq lots à en juger par l'avis d'appel d'offre. « Il a été convenu qu'aucune des entreprises soumissionnaires, ne pouvait avoir deux lots. Au terme du dépouillement des offres, le 03 juillet 2020, sous la présidence du chargé des missions Jean Nzie Nzie, six candidats sont éliminés », lance un chef d'une des entreprises soumissionnaires. Au rang des entreprises recalées: Ica Sarl et Socatraf Sarl de M. Foti. «Faux en écritures dans le dossier technique» en est le motif.

Les six soumissionnaires éligibles et qualifiés sont: « Foti Sarl », « Etraco », « A2i », « Etienne entreprise », Sgte » « Eccca ». Fait curieux, dès la proclamation des résultats définitifs, M. Foti pourtant promoteur de quatre des entreprises, au départ de la compétition, ouvre la fronde par le biais d'une procédure en contestation des résultats. Il accuse ses concurrents qualifiés de ne pas être détenteurs d'un agrément de métrologie au sens des dispositions de la loi du 21 avril 2004. Dans sa boulimie habituelle, l'opacité et le monopole dont il veut continuer à s'en abreuver, Foti souhaite l'annulation de l'appel d'offre.

Séraphin Magloire Fouda, l'allier de poids

En date du 19 mai 2021, soit un an après le lancement de l'appel d'offres, près de huit (08) mois après le dépouillement et l'attribution du marché à six entreprises soumissionnaires éligibles, le Premier ministre, chef du gouvernement Joseph Dion Ngute, intervient dans un laxisme suspect et de l'arbitraire inacceptable. Dans une correspondance adressée le 19 mai 2021 au ministre des travaux publics avec en objet : « appel d'offres relatif à l'entretien, la gestion technique et la maintenance de 21 stations de pesage routier », le Sg/Pm Fouda Séraphin Magloire demande à Emmanuel Nganou Djoumessi de rapporter les résultats. « Faisant suite aux conclusions de concertation tenue dans ses services dans le cadre de l'affaire reprise en objet, le premier ministre me charge de vous demander de bien vouloir rapporter la décision du 20 juillet 2020 portant attribution des marchés relatifs à l'appel d'offres repris en objet en ce qui concerne les lots attribués aux entreprises ne disposant pas de l'agrément pour exercer au moment de l'attribution conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 2004 régissant la métrologie légale au Cameroun ».

À lire cette intrusion spectaculaire, l'on comprend que le Sg/Pm verse dans une sorte de chasse aux sorcières assez ciblée, tente d'identifier les entreprises à éjecter de la « sauce commune ». Le prétexte de la coordination de l'action gouvernementale évoqué est spécieux

et relève des incantations. Que vient faire la coordination du premier ministre dans une affaire où, le torchon ne brûle pas entre deux ministres ? L'un est l'autorité des marchés publics ; l'autre est le maître d'ouvrage. À qui profite le crime lorsqu'on constate que depuis lors, les entreprises qualifiées qui ont pourtant reçu un ordre de service leur permettant de démarrer les travaux sur le terrain attendent indéfiniment l'acte de contractualisation du marché relatif à la gestion technique, l'entretien et la maintenance de 21 stations fixes de pesage routier.

Imposture

« Sous la houlette de M. Tchami des services du Premier ministre avec le soutien du secrétaire général Séraphin Magloire Fouda, cette administration bloque un processus pourtant parvenu à son terme », se plaignent les entreprises. À les croire, la situation devient insupportable. Il faut répondre depuis huit mois, à des charges induites: des prêts en banques, l'entretien du matériel, la surveillance, des salaires à certains ouvriers recrutés pour les besoins de la cause qu'ils continuent à mobiliser nonobstant qu'ils n'ont rien à faire. Il est attendu du premier ministre Joseph Dion Ngute qu'il y regarde dans le manque à gagner, les pertes sèches, les difficultés, les extrêmes mauvaises conditions dans lesquelles se trouvent malgré elles, ces entreprises.

La situation commence à être intenable; elles qui ont englouti d'importantes sommes sans en avoir reçu l'avance de démarrage. L'imposture et le viol du premier ministre sur la réglementation en matière des marchés publics sont d'autant plus criards, critiqués en termes d'abus de pouvoir, de tentatives de hold-up tant est que, l'autorité des marchés publics qu'est le ministère en charge des Marchés publics avait en son temps été saisie par les contestataires, avait examiné et sanctionné les différents recours. Mais le premier ministre Joseph Dion Ngute s'enfout. Il ne veut pas lâcher prise.

Source : Le Messenger
